



Paris, le 29 juin 2026

Monsieur David AMIEL
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Objet : dysfonctionnements persistants dans la perception de la taxe d'aménagement, nécessité d'une réponse rapide et structurée de l'État.

Monsieur le Ministre,

Les collectivités territoriales et les acteurs de l'aménagement et du cadre de vie signataires du présent courrier souhaitent appeler votre attention sur la situation particulièrement préoccupante affectant la taxe d'aménagement, dont le fonctionnement actuel ne permet plus d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, le financement des politiques publiques auxquelles elle est affectée.

Cette ressource joue un rôle déterminant pour les collectivités. Elle contribue notamment, pour les communes et intercommunalités, quasi exclusivement au préfinancement des équipements publics, et pour les départements à la protection et à la gestion des espaces naturels sensibles ainsi qu'au financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, dont elle constitue, dans de nombreux cas, la principale source de financement. La fragilisation de leur modèle économique constitue, à ce titre, un sujet de préoccupation majeur. À cet égard, les signataires souhaitent souligner pleinement le rôle essentiel que jouent les CAUE. Par leurs missions de conseil, d'accompagnement et de sensibilisation, exercées au plus près des élus, des porteurs de projets et des habitants, les CAUE contribuent de manière déterminante à la qualité des projets d'aménagement, à la maîtrise de l'artificialisation des sols et à la diffusion d'une culture partagée de l'architecture, du paysage et de l'environnement. Leur action, accessible à tous et fondée sur l'intérêt général, constitue un appui précieux pour les collectivités, en particulier les plus petites, et participe directement à la mise en œuvre des transitions territoriales. La fragilisation de leurs moyens d'intervention aurait, à ce titre, des conséquences immédiates et durables pour l'ensemble du territoire.

À travers ces dispositifs, c'est la capacité même des collectivités à conduire des politiques d'aménagement équilibrées, durables et qualitatives qui est directement en jeu.

Depuis la réforme intervenue en 2022, les collectivités constatent une dégradation continue et désormais critique du rendement de cette taxe. Les données disponibles montrent une contraction d'une ampleur exceptionnelle des montants reversés, avec une baisse d'environ 63 % entre 2021 et 2025, les recettes départementales ayant été ramenées à un niveau historiquement bas. Cette évolution, par son intensité et sa persistance, ne peut être regardée comme un simple ajustement conjoncturel.

Certes, le ralentissement du secteur de la construction et la modification des règles d'exigibilité de la taxe expliquent une partie du phénomène, en introduisant un décalage dans la perception des recettes. Toutefois, ces facteurs ne suffisent pas à rendre compte des niveaux observés, ni de la forte variabilité constatée entre les collectivités, qui témoigne de difficultés plus profondes dans la chaîne de gestion de la taxe.

Les retours convergents des collectivités font apparaître des dysfonctionnements significatifs dans la mise en œuvre de la réforme, qu'il s'agisse de la fiabilité des systèmes d'information, des modalités de reprise et de traitement des données, des conditions de déclaration par les redevables ou encore des moyens affectés à ces missions. Ces difficultés interrogent la capacité du dispositif actuel à garantir une perception complète et régulière de la taxe d'aménagement.

Dans ce contexte, les collectivités ne disposent aujourd'hui ni de la visibilité ni des garanties nécessaires quant au niveau et au calendrier de perception de cette ressource, alors même qu'elles doivent engager des dépenses pluriannuelles et assurer la continuité de politiques publiques essentielles. Les tensions qui en résultent sont déjà sensibles et fragilisent des dispositifs structurants, en particulier dans les domaines environnementaux et de l'accompagnement des collectivités.

Au regard de ces constats, la situation appelle désormais une réponse claire, coordonnée et à la hauteur des enjeux. Les signataires du présent courrier souhaitent qu'un état des lieux précis et partagé puisse être établi dans les meilleurs délais, afin d'objectiver les montants réellement dus, les sommes effectivement perçues et les éventuels écarts constatés à chaque étape de la chaîne de gestion.

Ils appellent également à ce que soient engagées sans délai les actions nécessaires pour rétablir un fonctionnement pleinement opérationnel de la taxe d'aménagement, qu'il s'agisse du renforcement des moyens, de l'amélioration des outils ou de l'adaptation des procédures existantes. À cet égard, il apparaît indispensable que les collectivités puissent disposer de garanties effectives quant à la sécurisation de cette ressource, compte tenu de son caractère stratégique pour l'action publique locale et de ses effets directs sur des politiques essentielles, notamment celles portées par les CAUE.

Dans ce contexte, et tout en privilégiant une démarche de dialogue et de recherche de solutions partagées, plusieurs Départements ont engagé ou envisagent d'engager des démarches

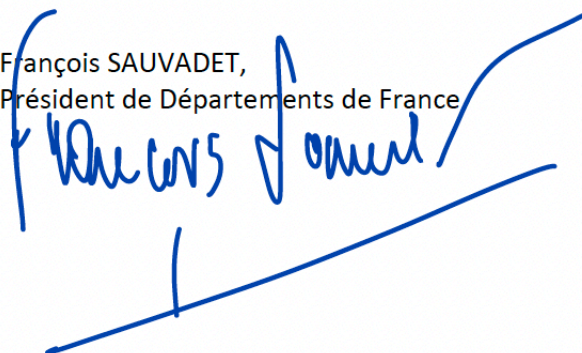
contentieuses visant à faire reconnaître les préjudices résultant de la mise en œuvre de la réforme de 2022 et des dysfonctionnements constatés dans la perception de la taxe d'aménagement. Cette démarche traduit la gravité de la situation et la nécessité, pour les collectivités, de sécuriser leurs ressources dans la durée. Elle ne saurait toutefois se substituer à une réponse structurelle et coordonnée de l'État, seule à même de garantir un rétablissement rapide et pérenne du dispositif.

Dans un esprit de responsabilité et de partenariat, les signataires souhaitent pouvoir engager avec l'État un échange approfondi permettant d'identifier rapidement les mesures correctrices à mettre en œuvre. Toutefois, au regard de la durée et de l'ampleur des difficultés constatées, ils estiment indispensable que cet échange s'inscrive dans un calendrier resserré et débouche sur des engagements concrets.

Convaincus de la nécessité d'une mobilisation collective pour résoudre cette situation, ils se tiennent à votre disposition pour contribuer activement aux travaux qui pourraient être engagés.

Dans l'attente de votre retour, ils vous prient d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de leur haute considération.

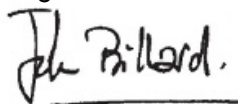
François SAUVADET,
Président de Départements de France



David LISNARD
Président de l'AMF,



John BILLARD,
Secrétaire général de l'AMRF,
en charge de l'intérim de la Présidence,



Joël BAUD-GRASSET,
Président de la Fédération nationale
des CAUE

